

Comité syndical du 27 novembre 2019

DELIBERATION N° 19-047C

Objet : Mesures de soutien financier à la commune de Condécourt.

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	18 NOV. 2019
Date d'affichage :	29 NOV. 2019
Acte rendu exécutoire :	29 NOV. 2019
Publication ou notification :	29 NOV. 2019
Secrétaire de séance :	

<u>Sont présents :</u>	
M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
<u>Est excusé et suppléé :</u>	
M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
<u>Ont donné pouvoir :</u>	
M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pour voir à M. Pierre-Edouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
<u>Sont absents :</u>	
Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 19-47,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec la Commune de Condécourt pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE une subvention à la Commune de Condécourt de :

- 50% des équipements et outils numériques,
- 20% des infrastructures concourant à la mise en œuvre desdits équipements incluant le câblage ;

DIT que la subvention est plafonnée à 9 500 € et à 50% des dépenses éligibles réelles HT ;

DIT qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**



Le Président


Monsieur Pierre Édouard EON